

Carte « J'ai un animal seul chez moi »



La Ville met à disposition une carte à garder sur soi pour protéger vos animaux restés seuls chez vous en cas de problème.

Qu'arrivera-t-il à votre animal domestique si vous êtes hospitalisé.e ? Pour éviter d'ajouter un stress supplémentaire dans une situation déjà difficile, la Ville a créé et met à disposition une carte « *J'ai un animal seul chez moi* » visant à signaler à tous les intervenants, en cas d'accident, la présence d'un animal de compagnie chez vous.

Au dos de la carte, vous pouvez indiquer les coordonnées de jusqu'à 2 personnes de confiance à informer pour s'occuper de vos animaux. Cette carte est disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou en [téléchargement](#) à imprimer. Pensez à toujours l'avoir sur vous, dans votre portefeuille à côté de votre carte vitale !

[Carte à télécharger ici](#) et à imprimer ou disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville

contact

Hôtel de Ville

Coordonnées :

- 02 35 68 93 00
- mairie@grandquevilly.fr
- Esplanade Tony Larue, 76120 Grand Quevilly